MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon —

Marie Catherine Decaunque — Du vingt neuf novembre an mil huit cent dix-sept, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Marie Alexis

âgé de vingt deux ans, né à la Garde département du var le douzième jour du mois de Germinal mil sept cent quatre vingt douze de la république domicilié à la Garde département du var fils mineur de Jean Alexis cultivateur ici présent domicilié à la Garde département du var et de Anne Gabriel Andrieu décédée en cette qualité d'une part, ici présente

N.° 19.

Et de Marie Catherine Decaunque âgée de dix huit ans, née à la Valette département du var le vingt du mois de pluviôse mil huit cent quatre vingt douze domiciliée à la Garde département du var fille mineure de Honoré François Gabriel Decaunque cultivateur ici présent domicilié à la Garde département du var et de feue Marie Thérèse Fournier d'autre part.

Les Actes préliminaires sont les publications faites pour vingt les dimanches et vingt deux octobre dernier, trente d'octobre qui n'ont eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage d'après le certificat du conseil de la loi : vu le certificat d'acte de naissance des futurs époux : vu le consentement de la mère des futurs époux, vu aussi une acte de notoriété reçu par M.r Abeille notaire à la C.ne de la Valette en date du 18 brumaire an quatorze, constatant que la dénommée Marie Thérèse Fournier épouse Decaunque était décédée dans la ville du Cap, colonie de St Domingue.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Catherine Decaunque et l'autre Joseph Marie Alexis

En présence de Justin Joseph Angelin domicilié à la Garde département du var âgé de vingt trois ans profession de Cultivateur

De Jean André Tripe domicilié à la Garde département du var âgé de vingt neuf ans profession de propriétaire

De François Turrel domicilié à la Garde département du var âgé de septante trois ans profession d'instituteur

Et de Jean antoine Cornet domicilié à la Garde département de var âgé de trente cinq ans profession de Menuisier

Après quoi, moi François Toufaire Langier maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins l'époux, l'épouse, les pères et mère soit déclarés ne savoir.

Turrel — Cornet — Tripe — Angelin — Langier

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon —

Jean André Tripe — Du dix decembre an mil huit cent dix-sept, à onze heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph pierre Bernard Cultivateur

âgé de vingt un ans, né à la Garde département du var le trois du mois de vendemiaire mil sept cent quatre vingt douze de la république domicilié à la Garde département du var fils mineur de François Augustin Bernard domicilié à la Garde département du var ici présent et de Marie Magdeleine Guien ici présente, d'une part

N.° 20

Et de Thérèse Christine Arbaud âgée de vingt deux ans, née à la Garde département du var le trois du mois d'octobre mil sept cent quatre vingt domiciliée à la Garde département du var fille majeure de Joseph Arbaud Menuisier, ici présent et consentant domicilié à la Garde département du var et de Marie Arbaud ici présente, d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites pour vingt les trente novembre et sept décembre courant des quelles il n'a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage d'après le certificat du conseil de la loi : vu le extrait d'acte de naissance des futurs époux vu le consentement des pères et mère des futurs époux donnant leurs consentement et approbation au dit Mariage

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Thérèse Christine Arbaud et l'autre Joseph pierre Bernard

En présence de Jean André Tripe domicilié à la Garde département du var âgé de vingt neuf ans profession de propriétaire

De Joseph Bernard domicilié à la Garde département du var âgé de vingt sept ans profession de Cultivateur

De François Turrel domicilié à la Garde département du var âgé de septante trois ans profession de cultivateur

Et de Justin Joseph Angelin domicilié à la Garde département de var âgé de vingt trois ans profession de Cultivateur

Après quoi, moi François Toufaire Langier maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins l'époux le père de l'époux, l'épouse et son père soit déclarés ne savoir

Tripe — Angelin — Joseph Bernard — Turrel — Bernard fils — Bernard père — Langier